

Capacités techniques et financières

d'**ENERTRAG Picardie Verte SCS**, la société de projet et d'**ENERTRAG AG**, le porteur de projet



Sommaire

§ 1.	Présentation du Projet	3
A.	Synthèse du projet	3
B.	Description du projet et potentiel de vent	4
C.	Structure actionnariale du projet et risque de financement	6
§ 2.	Capacités Techniques du porteur de projet	8
A.	Un acteur historique du secteur éolien	8
B.	Maitre d'œuvre pendant la phase de construction	12
C.	Gestionnaire pendant la phase d'exploitation	14
§ 3.	Capacités financières du projet	16
A.	Solidité financière du porteur de projet	16
В.	Hypothèse de financement et modèle financier	18
C.	Assurances et garanties financières	20



À propos de ce document

Objet du document

Ce document a pour objectif d'apporter les assurances nécessaires quant aux capacités techniques et financières de la société de projet ENERTRAG Picardie Verte SCS et du porteur de projet, le développeur, le constructeur et l'exploitant éolien ENERTRAG AG dans le cadre de la demande de transferts des autorisations pour le **parc éolien de GREZ-LE-HAMEL**.

Exclusion de responsabilité

Les informations contenues dans le présent document sont extraites de ressources documentaires fournies par ENERTRAG AG et ses filiales (ci-après dénommées ensemble « EAG »). Bien qu'EAG mette en œuvre tous les moyens dont elle dispose pour transmettre des informations exactes et fiables, EAG ne fait aucune déclaration, ni ne donne aucune garantie quant à l'exhaustivité ou l'exactitude de ces informations. EAG ne saurait engager sa responsabilité du fait de leur utilisation, ni de tout préjudice direct ou indirect pouvant en découler. L'usage de ces informations se fait ainsi aux risques et périls de tout utilisateur du présent document, auquel incombe le devoir de s'informer et de procéder lui-même à toutes vérifications et analyses complémentaires adaptées. En particulier, l'analyse financière proposée dans le présent document a été établie par EAG. Les estimations économiques et de performance présentées ont pour objet d'interpréter et d'analyser les données disponibles et ne prétendent en aucun cas être exemptes d'inexactitudes, d'erreurs (de fait ou d'interprétation) ou d'omissions. De nouvelles données ou encore une évolution des résultats/performances pourraient par ailleurs justifier une révision de ces estimations.

Accord de confidentialité

Tout destinataire de la présente note d'information s'engage à ne pas exploiter les informations qu'elle contient à d'autres fins que celle de l'étude du projet de parc éolien présenté (ci-après dénommé le « Projet »). Tout destinataire de ces données s'engage à les considérer comme strictement confidentielles et à ne pas les divulguer à des individus autres que ses directeurs, ses employés et ses conseils (en ce compris les conseils externes comptables, fiscaux et juridiques tels que les commissaires aux comptes ou les avocats), ayant strictement qualité pour connaître de telles informations confidentielles afin de mener à bien leur mission et qui sont tenus à un engagement de confidentialité identique y afférent. Il est demandé à chaque destinataire de la présente note d'information qui ne participerait pas à l'étude du Projet de la retourner à EAG, ainsi que toutes autres informations supplémentaires en sa possession concernant le Projet. La réception et l'analyse de la présente note d'information par chaque destinataire est conditionnée à son accord quant à l'engagement de confidentialité. Si un destinataire n'est pas disposé à accepter cet accord de confidentialité, il doit retourner cette note d'information à EAG dans les plus brefs délais sans y apporter une quelconque modification. En conservant la présente note et les documents concernant le Projet, le destinataire accepte l'engagement de confidentialité y afférent.



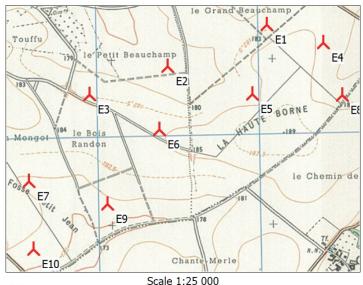
§ 1. Présentation du Projet

A. Synthèse du projet

Description du projet	Ferme éolienne composée de 10 aérogénérateurs d'une capacité
	unitaire de 2,3MW, soit une capacité totale installée de 23 MW. Le parc éolien de GREZ-LE-HAMEL est situé au cœur de la Communauté de Communes de la Picardie Verte (Oise, Picardie) et sur les territoires communaux de GREZ et LE HAMEL dans le département de l'Oise (60).
Calendrier du projet	Les autorisations nécessaires à la réalisation du projet sont obtenues. Une demande de tarif suivant les dispositions du cahier des charges des appels d'offre éoliens et une demande de raccordement auprès du gestionnaire de réseau seront formulées prochainement. Le financement sera mis en place avant le début de la phase de construction prévu actuellement pour le début de l'année 2023. La phase de construction se déroulera sur une période d'environ 15 mois, la date de réception et de mise en service industrielle de l'ouvrage est donc planifiée pour le premier trimestre de l'année 2024.
Financement	L'apport en fonds propres sera effectué par l'intermédiaire d'un prêt subordonné consenti par le porteur de projet à la société de projet. Le financement bancaire prendra la forme d'un financement à court terme au cours de la phase de construction, puis sera refinancé par un crédit bancaire à long terme dès le début de la phase d'exploitation. Le risque au cours de la phase de construction est supporté en partie par le porteur de projet. Les lignes de crédit bancaires seront contractées par la société de projet, qui supportera le risque de la phase d'exploitation (financement de projet sans recours).
Phase de construction	La société de projet en tant que de maitre d'ouvrage mandatera le porteur de projet comme maitre d'œuvre pour la livraison d'un parc éolien clé en main.
Phase d'exploitation	Un contrat de maintenance étendu de 20 ans sera conclu entre la société de projet et une filiale du porteur de projet. Ce contrat inclura la maintenance et la gestion technique du parc éolien, ainsi que la gestion des sinistres et les suivis environnementaux.
Modèle Financier	Le modèle financier a été établi pour une durée initiale de 20 ans à compter de la déclaration de mise en service industrielle. Une pré-étude réalisée par le porteur de projet estime un productible brut annuel de 50.949 MWh. L'hypothèse de tarif retenu via le système d'appel d'offre se monte à 65 € par MWh. Les hypothèses retenues pour les coûts opérationnels, impôts et service de la dette se basent d'une part sur les retours d'expérience du porteur de projet pour des parcs éoliens similaires et d'autre part sur des données contractuelles spécifiques au projet.



B. Description du projet et potentiel de vent



New WTG

Le parc éolien de GREZ-LE-HAMEL est situé sur les territoires communaux de GREZ et LE HAMEL dans le département de l'Oise (60). Ce projet s'étend sur un terrain de petit relief linéaire que forme un cordon de galets fossile dont le sommet est boisé.

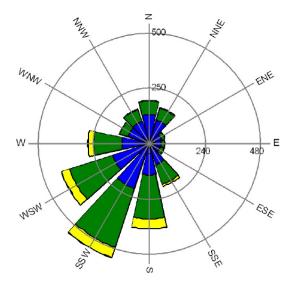
Le projet sera implanté sur un territoire principalement occupé par des parcelles de culture agricole et des espaces boisés.

Les droits fonciers nécessaires éoliennes l'édification été des ont sécurisés par la conclusion de promesses de bail avec les propriétaires des parcelles

sur lesquelles seront construites les éoliennes. Ces promesses seront reprises par la suite pour la conclusion de baux emphytéotiques, qui feront l'objet d'actes notariés avant le début de la phase de construction.

La pré-étude réalisée par ENERTRAG AG grâce à l'utilisation du logiciel Windpro fait état d'une vitesse de vent supérieur à 6,4 m/s à la hauteur du moyeu. Ce résultat se retrouve notamment sur la rose des vents ci-contre, qui montre également les puissances et la direction dominante de vent. La conduite de cette pré-étude a mené à l'estimation d'un productible brut annuel équivalent à 50,95 GWh.

Energy Rose (kWh/m²/year)



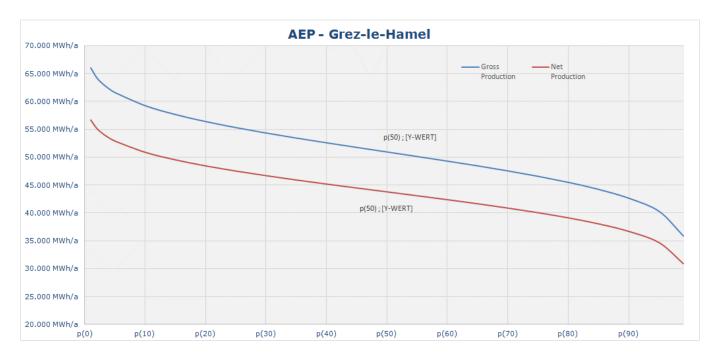


Les hypothèses suivantes ont été retenues pour le calcul du productible net compte tenu de la configuration actuelle du parc éolien:

	Pertes	Productibles
Production AEP		50.948 MWh
Effet de sillage	8,63%	
Pertes de disponibilité	3,00%	
Pertes électriques	2,00%	
Autres pertes	1,07%	
Production nette		43.777 MWh

Un productible net annuel de 43.777 MWh est donc anticipé pour le parc éolien de GREZ-LE-HAMEL, soit 4.378 MWh par éolienne équivalent à 1.903 heures pleines de production soit un facteur charge de 21,73 %.

Étant donné la nature des estimations effectuées, un écart type de 12,7% (degré d'incertitude) a été appliqué au productible afin d'établir des projections financières prudentes. Cette hypothèse permet d'estimer les niveaux de production pour les différents scénarios de production, comme montré dans le graphique ci-dessous :



Afin de compléter les estimations de productible indiquées précédemment, deux études de productible seront commandées auprès d'experts indépendants incluant les données issues d'un mat de mesure qui a été installé sur site pendant une durée de 18 mois. Les résultats obtenus incluront également les éventuelles recommandations mentionnées dans les études environnementales et autorisations administratives.

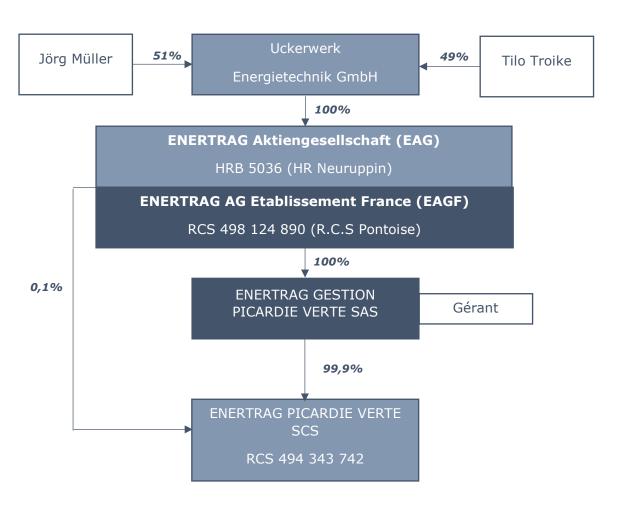


C. Structure actionnariale du projet et risque de financement

La société de projet ENERTRAG Picardie Verte SCS est une société en commandite simple immatriculée avec le numéro 494 343 742 au R.C.S de Pontoise, ayant son siège social au 4-6 rue des Chauffours, 95015 Cergy Pontoise Cedex.

L'objet social de la société est le développement, la construction, et l'exploitation technique et commerciale de centrales éoliennes destinées à la production et vente d'électricité et plus généralement toutes opérations commerciales, financières ou immobilières lui permettant de contribuer à son développement.

La société de projet a été constituée le 27 février 2007 avec un capital de 1.000 euros. Elle est indirectement détenue à 100% par ENERTRAG AG.



L'objectif de cette structure est la mise en place d'un financement de projet sans-recours dès le début de la phase d'exploitation. Pour ce faire, des lignes de financement bancaire à



court terme sont contractées par la société de projet avant la phase de construction. Ces dernières sont garanties en partie par le porteur de projet qui porte le risque jusqu'à la mise en service industrielle. A compter de cette date le financement à court terme est refinancé par des lignes de crédit bancaires à long terme. Au cours de la phase d'exploitation le risque est porté par la société de projet.

Le parc éolien est donc indépendant des performances économiques du porteur de projet dès lors que la phase d'exploitation a débuté. A ce jour, aucune des sociétés de projet affiliées au porteur de projet n'a connu de défaillance financière.

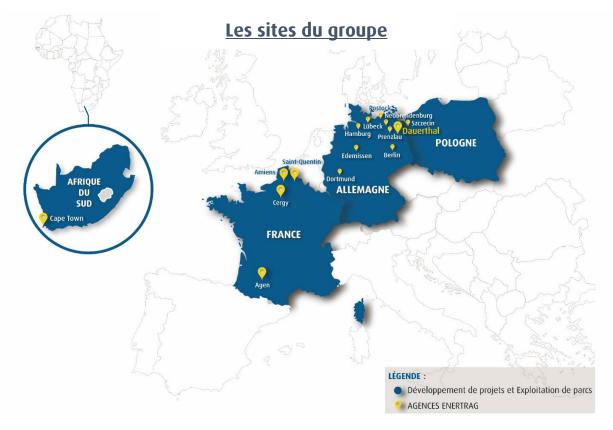


§ 2. Capacités Techniques du porteur de projet

A. Un acteur historique du secteur éolien

A.1. Le groupe ENERTRAG AG

Le groupe familial allemand ENERTRAG AG créé en 1998 à Dauerthal (Uckermark) est l'un des plus importants producteurs d'énergies propres en Europe avec environ 680 collaborateurs répartis dans plusieurs pays dans le monde dont 3 en Europe.



ENERTRAG AG développe, finance, construit et exploite des parcs éoliens (près de 1 120 éoliennes développées et ou exploitées) et photovoltaïques (près de 1 337 MW développés et installés) pour son compte et le compte de tiers Le groupe offre par ailleurs un large éventail de services d'exploitation et de maintenance. Parallèlement à l'éolien, son cœur de métier, ses activités s'étendent aux domaines de l'énergie solaire, du biogaz, et du stockage de l'énergie sous forme d'hydrogène.

Fort de ses 30 ans d'expérience dans le secteur des énergies renouvelables, ENERTRAG AG a été au cœur des évolutions du secteur depuis sa création : de l'installation des premières



éoliennes en Allemagne au début des années 90 en passant par le développement de son propre réseau électrique dans les années 2000 jusqu'au développement actuel de son propre système de balisage intelligent des éoliennes Darksky. Ce système permet d'activer le balisage uniquement lorsqu'un avion est en approche des éoliennes. Il est actuellement en cours de réalisation dans la région d'implantation du porteur de projet, l'Uckermark (Brandebourg). Ce projet a pour objectif de réduire les nuisances visuelles et d'améliorer l'acceptabilité locale des projets éoliens.

Historique __< 1998 Création 1er parc éolien d'ENERTRAG 1ère eolienne en France en Allemagne (Aveyron) 2004 Création d'un réseau éléctrique dédié aux EnR 2008 Mise en service de 1er permis pour un la centrale hybride parc offshore (éolien, biogaz et en France hydrogène) 2014 Création d'une signalisation lumineuse innovante 2016 2019 2020 Mise en service du Mise en service du 300ème MW en France 390ème MW en France (plus de 150 éoliennes) (plus de 186 éoliennes) Lancement en France : Service et Maintenance, énergie solaire PV et Hydrogène

Système de valorisation de la production éolienne

En 2011, la maison mère d'ENERTRAG située au Nord de Berlin, a mis en service une centrale hybride associant des éoliennes raccordées au réseau, un système de stockage sous forme d'hydrogène et une installation de production d'électricité à base de biogaz (issu de la méthanisation de déchets agricoles).

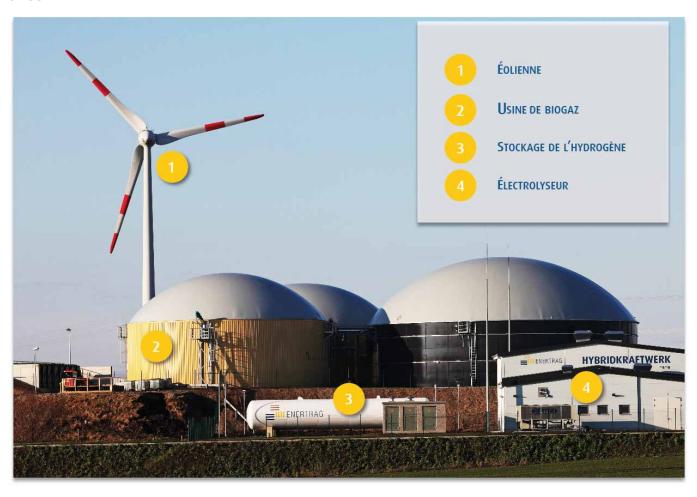
L'objet du projet de centrale hybride est la maîtrise du couplage d'un système de stockage à une centrale éolienne raccordée au réseau, permettant à la fois la régulation de la production injectée au réseau et la production d'hydrogène issue du vent. Le système permet d'optimiser les niveaux et périodes d'injection d'électricité d'origine renouvelable sur le



réseau, mais aussi de valoriser l'électricité qui ne pourrait pas être injectée au moment où elle est produite.

La centrale hybride permet de valoriser la production éolienne qui ne peut être injectée sur le réseau durant certaines périodes en la stockant sous forme d'hydrogène.

Un autre volet de cette centrale d'un nouveau genre est la distribution de cet hydrogène pour le transport routier, par l'intermédiaire d'un projet de station-service hydrogène prévu dans les environs proches de la centrale. Dans le cadre de ce projet allemand plusieurs partenariats ont été conclus. La société Total Deutschland GmbH est en charge de la question de la distribution de l'hydrogène pour le transport en particulier, et ce en relations étroites avec BMW.





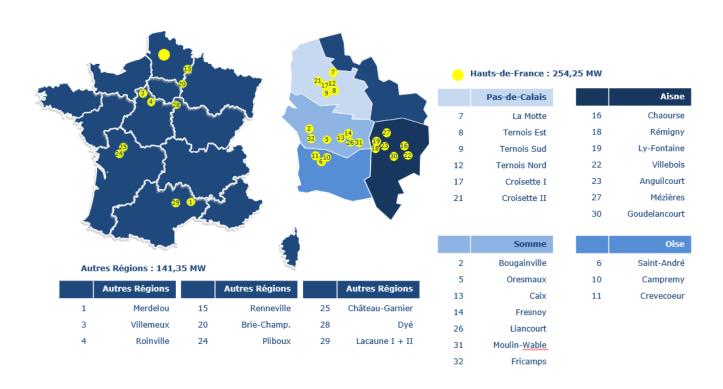
A.1. ENERTRAG AG Etablissement France

Créée en 2002, ENERTRAG France, basée à Cergy dans le Val d'Oise, développe des projets sur l'ensemble de l'Hexagone. Dénommée ENERTRAG AG Etablissement France en avril 2007, la société compte désormais plus de 75 salariés.

ENERTRAG France est un développeur ensemblier, c'est-à-dire qu'il maîtrise toutes les phases du projet, de la prospection de nouveaux sites à l'exploitation des parcs, en passant par la phase de financement et celle cruciale de la maîtrise d'œuvre du chantier.

Pour mener à bien ces phases, ENERTRAG France bénéficie d'une cellule développement répartie sur l'ensemble du territoire français, soutenue par une cellule en charge de la prospection de nouveaux sites, une cellule technique qui élabore les dossiers techniques (expertises vent, acoustique, paysagère, écologique, aéronautique) et le dimensionnement électrique de ses projets, et une cellule travaux qui réalise et coordonne les actions de génie civil. Le savoir-faire accumulé par les équipes françaises et allemandes dans ces différentes phases représente un référentiel technique important pour mener à bien ses projets.

ENERTRAG AG Établissement France a mis en service son premier parc éolien en 2002 et a depuis développé et installé plus de 395 MW sur le territoire français, dont 254 MW dans la seule région des Hauts-de-France.





B. Maitre d'œuvre pendant la phase de construction

La société ENERTRAG France possède les compétences nécessaires d'un MOE, acquises depuis plus de 30 ans d'expérience en Europe et depuis près de 20 ans en France, pour assurer la construction du parc éolien. Le transport, le montage et la mise en service des éoliennes sont réalisés par le constructeur des éoliennes avec ses propres équipes qualifiées. Quant à la société ENERTRAG AG, elle dispose en interne d'équipes techniques qui supervisent et coordonnent les travaux de génie civil, de montage des machines et de raccordement électrique inter-éoliennes.

<u>Phase de conception</u>: dès le début du projet, le département construction, actuellement composé de trois ingénieurs, fournit aux équipes de développement une mission de support technique. Concrètement, cette étape de conception a pour objectif de valider la faisabilité technique du projet (implantation, reconnaissance des accès, géologie, hydrologie, topographie...). Une première ébauche de plans est élaborée, en concertation avec les différentes parties prenantes.

<u>Phase de réalisation :</u> une fois toutes les autorisations accordées, la préparation des travaux (réalisation des plans, consultation des entreprises, etc.) et le suivi des travaux sont directement gérés par le département construction.

Cette proximité permet d'avoir un lien direct avec les entreprises sélectionnées, les bureaux de contrôle, les propriétaires-exploitants, etc. mais également de développer une réelle expérience de terrain qui servira à améliorer les projets suivants.

Avant le début de l'ouverture du chantier, la société de projet conclura avec le porteur de projet un contrat de livraison et construction clés en main pour le parc éolien. La société de projet sera maitre d'ouvrage du projet, le porteur de projet sera maitre d'œuvre (MOE) du projet. ENERTRAG France aura donc pour mission de coordonner et de superviser toute la phase de construction jusqu'à la livraison du parc éolien à la société de projet. Pour la réalisation des différents lots, la société ENERTRAG France choisit prioritairement des soustraitants locaux.

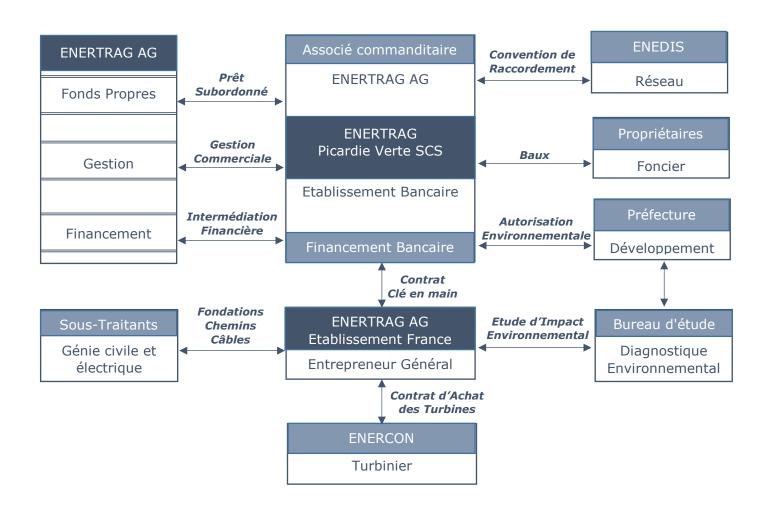
L'achèvement de l'ouvrage sera formalisé par la réception du parc éolien par la société de projet. La société de projet sera, le cas échéant, assistée par un expert indépendant. Suite à la signature du procès-verbal de réception, la propriété du parc éolien sera transférée du porteur de projet à la société de projet.

A ce jour, le département construction d'ENERTRAG France a directement conçu et installé 33 parcs éoliens en France.



Structure Contractuelle Phase de Construction

ENERTRAG GESTION
PICARDIE VERTE SAS
Gérant Associé commandité de la SPV





C. Gestionnaire pendant la phase d'exploitation

A compter de la mise en service industrielles des installations, le projet entre dans la phase d'exploitation suivie et administrée par des entités du groupe ENERTRAG.

Via, ENERTRAG Energiedienst, filiale détenue à 100% par d'ENERTRAG AG, prendra en charge par l'intermédiaire d'un contrat de maintenance étendue d'une durée de 20 ans les taches suivantes :

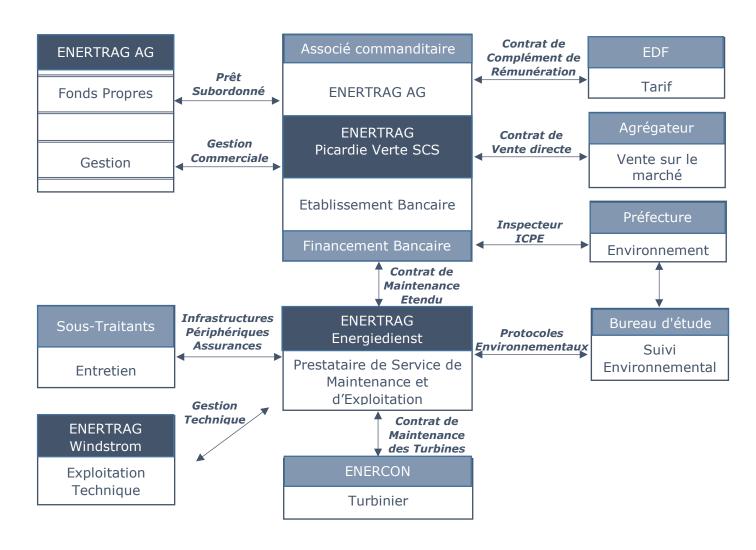
- la maintenance des éoliennes,
- l'exploitation technique du parc,
- l'entretien des infrastructures périphériques,
- la gestion d'éventuels sinistres
- et le suivi environnemental dans le cadre des règlementations ICPE.

ENERTRAG Windstrom est le sous-traitant exclusif d'ENERTRAG Energiedienst en charge de l'exploitation technique des éoliennes. Grâce au logiciel de surveillance en ligne Powersystem, développé par le groupe ENERTRAG, et son centre de contrôle actif 24h/24 et 7j/7, ENERTRAG Windstrom est en mesure de contrôler à distance l'ensemble de ses éoliennes et d'assurer ainsi une disponibilité technique accrue.



Structure Contractuelle Phase d'exploitation







§ 3. Capacités financières du projet

A. Solidité financière du porteur de projet

Lors de la phase de construction, le porteur de projet supporte le risque jusqu'à la mise en service industrielle du parc et sa réception. Il est donc important que le porteur de projet dispose d'une solidité financière suffisante afin d'assurer le bon achèvement de l'ouvrage quelque soient les difficultés rencontrées.

Comme illustré par les arrêtés de comptes audités au 31 mars 2018 et 2019, ENERTRAG AG est en mesure, le cas échéant, de financer le parc éolien exclusivement par l'intermédiaire de ses ressources propres.

Bilan ENERTRAG AG	Au 31.03.2020	Au 31.03.2019
Total Actif Con VC1	256 820 E	210.215,9
Total Actif [en K€]	256.829,5	
i. Actifs Immobilisé	142.949,6	133.456,6
Immobilisations Incorporelles	161,5	157,2
Immobilisations Corporelles	12.588,4	10.619,5
Immobilisations Financières	130.199,5	122.679,7
ii. Actifs Circulant	133.754,2	76.584,4
Stocks	22.505,3	24.756,6
Créances clients	23.847,3	25.770,7
Trésorerie	67.401,6	26.057,1
iii. Comptes de régularisation	125,7	174,4
Total Passif [en K€]	256.829,5	210.215,9
i. Capitaux Propres	135.477,7	107.455,9
Capital souscrit	5.800,0	5.800,0
Réserve de capital	1.693,6	1.693,6
Réserves réglementées	580,0	580,0
Bénéfice inscrit au bilan	127.404,1	99.382,4
ii. Provisions	35.114,0	29.236,5
iii. Dettes	65.118,8	50.614,9
Emprunts obligataires et bancaires	40.889,5	18.033,4
Dettes fournisseurs, filiales et autres	32.591,9	32.591,9
iv. Impôts différés	19.924,1	21.491,1



Compte de Résultat ENERTRAG AG	2019/2020	2018/2019
Chiffre d'affaires	129.841,7	80.277,5
Variation de stock	439,0	5.240,7
Autres revenus d'entreprise	19.007,6_	21.986,9
Charges de matériel	-62.690,1	-51.002,7
Charges de personnel	-20.735,2	-18.005,9
Autres charges	-32.230,1	-28.511,8
Résultat avant impôt	-3.606,8	-38,7
Impôts sur les bénéfices	28.341,3	4.277,9
Autres impôts	-319,6	-521,5
Résultat Net	28.021,7	3.756,5

Le groupe ENERTRAG est également en capacité de lever des capitaux auprès d'investisseurs particuliers, ces levées de fonds se font sous forme de fonds dédiés ou d'émissions obligataires.

Les émissions obligataires sont effectuées par ENERTRAG AG ou ENERTRAG EnergieZins. Les fonds obligataires collectés par ENERTRAG AG sont destinés au financement de la croissance du Groupe, tandis que ceux collectés par ENERTRAG EnergieZins sont alloués à des investissements à long terme dans des projets en phase d'exploitation. Une partie de ces obligations est échangeable sur la bourse de Düsseldorf.

Grâce à cette offre étendue de placements financiers, le Groupe ENERTRAG permet à des investisseurs particuliers de participer activement à la transition énergétique depuis plus de 15 ans.

	ENERTRAG	ENERTRAG	Total
L	AG	EnergieZins	ENERTRAG
Emissions obligataires	7	11	18
Montant émis	54 M€	52,9 M€	106,9 M€
Montant remboursé	18 M€	20 M€	38 M€
Montant en-cours	36 M€	32,9 M€	68,9 M€
Investisseurs	> 3.000	> 3.500	> 6.000



B. Hypothèse de financement et modèle financier

La part de fonds propres dans l'investissement à réaliser a été fixée à 20%. Cet apport sera effectué en fonction des besoins de capitaux de la société de projet et au plus tard en intégralité avant le premier déboursement de fonds bancaires.

La phase de construction sera par la suite financée par un emprunt bancaire à court terme (prêt relais) puis refinancé par un crédit bancaire à long terme dès le début de la phase d'exploitation.

Le financement bancaire a été dimensionné de façon à maintenir un ratio de couverture du service de la dette moyen supérieur à 130% dans le scénario de production retenu. Cette hypothèse permet de protéger la société de projet contre les aléas du vent.

Le niveau des taux d'intérêts utilisé pour le modèle financier est bien supérieur au niveau actuel, étant donné l'incertitude portant sur le développement de la courbe des taux sur une période de 5 à 6 ans. Les estimations pour les coûts opérationnels proviennent de données contractuelles et retours d'expériences issues des derniers projets réalisés.



Fin de période Date Dez, 22 Dez, 23 Dez, 24 Dez, 25 Dez, 26 Dez, 26 Dez, 27 Dez, 28 Dez, 29 Dez, 30 Dez, 31 Dez, 32 Dez, 33 Dez, 34 Dez, 35 Dez, 36 Dez, 37 Dez, 38 Dez, 39 Dez, 40 Dez, 50 Dez, 40 Dez, 50 Dez, 40 Dez, 50 Dez, 40 Dez, 50 De	19 20 an. 41 Jan. 42 ez. 41 Dez. 42
Tous les chiffres en 0'000 Year 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 Début de période Date Dez. 22 Jan. 23 Jan. 24 Jan. 25 Jan. 26 Jan. 27 Jan. 28 Jan. 29 Jan. 30 Jan. 31 Jan. 32 Jan. 33 Jan. 34 Jan. 35 Jan. 36 Jan. 37 Jan. 38 Jan. 39 Jan. 40 Fin de période Date Dez. 22 Dez. 23 Dez. 24 Dez. 25 Dez. 26 Dez. 27 Dez. 28 Dez. 29 Dez. 29 Dez. 30 Dez. 31 Dez. 32 Dez. 33 Dez. 34 Dez. 35 Dez. 36 Dez. 37 Dez. 38 Dez. 39 Dez. 40 Dez.	an. 41 Jan. 42
Début de période Date Dez. 22 Jan. 23 Jan. 24 Jan. 25 Jan. 26 Jan. 27 Jan. 28 Jan. 29 Jan. 30 Jan. 31 Jan. 32 Jan. 33 Jan. 34 Jan. 35 Jan. 36 Jan. 37 Jan. 38 Jan. 39 Jan. 40 Prévisions de trésorerie Pondération de période Pour cent 100% 100% 100% 100% 100% 100% 100% 100	an. 41 Jan. 42
Fin de période Date Dez, 22 Dez, 23 Dez, 24 Dez, 25 Dez, 26 Dez, 27 Dez, 28 Dez, 29 Dez, 30 Dez, 31 Dez, 32 Dez, 33 Dez, 34 Dez, 35 Dez, 36 Dez, 37 Dez, 38 Dez, 39 Dez, 40 De	
Prévisions de trésorerie Pour cent 100%	ez. 41 Dez. 42
Pondération de période Pour cent 100% 100% 100% 100% 100% 100% 100% 100	
Production brute MWh au 38.975 38.975 38.975 38.975 38.975 38.975 38.975 38.975 38.975 38.975 38.975 38.975 38.975 38.975 38.975 38.975 38.975 38.975	
Production brute MWh au 38.975	100% 100%
Production nette MWN au 36,652	88.975 38.975
Feet and a decree 100 100 100 100 100 100 100 100 100 1	36.652 36.652
Facteur de charge Pour cent 18% 18% 18% 18% 18% 18% 18% 18% 18% 18%	18% 18%
Heures Pleines de Production heures 1.594	1.594 1.594
Complément EPEX (MO) Currency/MWh 17,27 16,95 16,61 16,27 15,95 15,56 15,19 14,81 14,42 14,02 13,62 13,20 12,77 12,34 11,89 11,43 10,96 10,48 Prix Spot EPEX (MO) Currency/MWh 47,73 48,44 9,17 49,91 50,66 15,142 52,19 52,97 53,77 54,57 55,39 56,22 57,07 57,92 58,79 59,67 60,57 61,48	9,99 9,49 62,40 63,33
	11.4% 112.0%
Rémunération de l'énergie Currency/MWh 65,00 65,39 65,78 66,18 66,57 66,97 67,38 67,78 68,19 68,60 69,01 69,42 69,84 70,26 70,68 71,10 71,53 71,96	72,39 72,82
Revenus des ventes d'électricité Currency 2.382 2.397 2.411 2.426 2.440 2.455 2.469 2.484 2.499 2.514 2.529 2.544 2.550 2.575 2.591 2.606 2.622 2.637	2.653 2.669
	2.655 2.669
	34.14 -646.82
	222,16 -226,61
	-90,77 -91,31
	-42,85 -43,70
	-24,64 -25,13
Rémunération gérance -5,00 -5,	-5,00 -5,00
Auditeurs statutaires -7,00 -7,14 -7,28 -7,43 -7,58 -7,73 -7,88 -8,04 -8,20 -8,37 -8,53 -8,70 -8,88 -9,06 -9,24 -9,42 -9,61 -9,80	-10,00 -10,20
	-36,65 -36,65
Autres coûts -0,24	-0,24 -0,24
Suivi environnemental -75,00 -75,00 -75,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00
Coût caution de démantèlement -3,00	-1,00 0,00
Constitution réserve de démantèlement 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,	166,67 -166,67
	1.234 -1.252
	1.420 1.417
Cotisation Foncière des Entreprises 23 -23 -23 -23 -23 -23 -23 -23 -23 -23	-23 -23 -6 -6
CET -30 -30 -30 -30 -29 -29 -29 -29 -29 -29 -30 -30 -30 -29 -29 -29	-29 -29
IFER -173 -174 -175 -176 -177 -178 -179 -180 -181 -182 -183 -185 -186 -187 -189 -199 -191	-192 -194
Taxe foncière -23 -39 -39 -39 -39 -39 -39 -39 -39 -39 -3	-39 -39
Provisions pour démantèlement -25 -25 -25 -25 -25 -25 -25 -25 -25 -25	-39 -39 -25 -25
Amortissement 0 -3.699 -3.179 -2.732 -2.348 -2.017 -1.734 -1.490 -1.280 -1.100 -961 -961 -961 -961 -961 -961 -961 -961	0 0
Résultat de l'exercice 0 -2.358 -1.814 -1.476 -1.065 -707 -608 -344 -114 87 248 221 247 274 301 329 252 1.237 1.262	1.283 1.297
Résultat de l'exercice incluant le report à nouveau 0 -2.358 -4.172 -5.649 -6.713 -7.420 -8.028 -8.372 -8.486 -8.399 -8.152 -7.931 -7.683 -7.409 -7.108 -6.779 -6.527 -5.291 -4.147	-2.995 -1.839
	-40 -42
Impôt sur les sociétés 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 33 -37	-300 -303
Total de l'impôt à payer -226 -227 -244 -245 -246 -246 -247 -248 -250 -251 -252 -253 -254 -255 -257 -257 -292 -296	-303
Total de l'impôt à payer -226 -227 -244 -245 -246 -246 -247 -248 -250 -251 -252 -253 -254 -255 -257 -257 -292 -296 Flux de trésorerie net disponible (FCF) -26.710 1.768 1.779 1.645 1.650 1.654 1.445 1.446 1.446 1.446 1.446 1.445 1.445 1.445 1.443 1.442 1.336 1.299 1.127	1.121 1.114
Total de l'impôt à payer -226 -227 -244 -245 -246 -246 -246 -247 -248 -250 -251 -252 -253 -254 -255 -257 -257 -257 -292 -296 Flux de trésorerie net disponible (FCF) -26.710 1.768 1.779 1.645 1.650 1.654 1.455 1.446 1.446 1.446 1.445 1.445 1.445 1.444 1.443 1.442 1.336 1.299 1.127 Charges d'intérêts bancaires 0 -402 -389 -364 -342 -319 -295 -275 -255 -255 -251 -252 -253 -254 -252 -253 -254 -255 -257 -257 -257 -292 -296	1.121 1.114 -19 0
Total de l'impôt à payer -226 -227 -244 -245 -246 -246 -247 -248 -250 -251 -252 -253 -254 -257 -257 -257 -292 -296 Flux de trésorerie net disponible (FCF) -26,710 1,668 1,779 1,645 1,650 1,650 1,654 1,445 1,446 1,445 1,445 1,444 1,443 1,442 1,336 1,299 1,127 Charges d'intérêts bancaires 0 -402 -389 -364 -342 -319 -295 -275 -234 -212 -239 -212 -184 -156 -184 -199 -71 -43 Remboursement dette bancaire 20,350 -530 -1,131 -1,158 -1,186 -1,09 -1,040 -1,060 -1,081 -1,102 -1,105 -1,113 -1,117 -1,110 -969	1.121 1.114 -19 0 -986 0
Total de l'impôt à payer -226 -227 -244 -245 -246 -246 -247 -248 -250 -251 -252 -253 -254 -257 -257 -257 -292 -296 Flux de trésorerie net disponible (FCF) -26,710 1,668 1,779 1,645 1,650 1,650 1,654 1,445 1,446 1,445 1,445 1,444 1,443 1,442 1,336 1,299 1,127 Charges d'intérêts bancaires 0 -402 -389 -364 -342 -319 -295 -275 -234 -212 -239 -212 -184 -156 -184 -199 -71 -43 Remboursement dette bancaire 20,350 -530 -1,131 -1,158 -1,186 -1,09 -1,040 -1,060 -1,081 -1,102 -1,105 -1,113 -1,117 -1,110 -969	1.121 1.114 -19 0
Total de l'impôt à payer -226 -227 -244 -245 -246 -246 -246 -247 -248 -250 -251 -252 -253 -254 -255 -257 -257 -257 -292 -296 Flux de trésorerie net disponible (FCF) -26.710 1.768 1.779 1.655 1.655 1.654 1.445 1.446 1.445 1.445 1.444 1.443 1.442 1.336 1.299 1.127 Charqes d'intérêts bancaires 0 -402 -389 -364 -342 -319 -295 -275 -254 -231 -184 -156 -128 -99 -71 -43 Remboursement dette bancaire 20.350 -530 -1.228 -1.131 -1.158 -1.186 -1.019 -1.040 -1.060 -1.081 -1.102 -1.076 -1.102 -1.129 -1.156 -1.101 -969 Service de la dette bancaire 20.350 -933 -1.617 -1.499 -1.504 -1.314 -1.314 </td <td>1.121 1.114 -19 0 -986 0 1.005 0</td>	1.121 1.114 -19 0 -986 0 1.005 0
Flux de l'impôt à payer -226 -227 -244 -245 -246 -246 -247 -248 -250 -251 -252 -253 -254 -255 -257 -257 -292 -296 Flux de trésorerie net disponible (FCF) -26,710 1.768 1.779 1.645 1.650 1.651 1.645 1.446	1.121 1.114 -19 0 -986 0
Total de l'impôt à payer - 226 - 227 - 244 - 245 - 246 - 246 - 246 - 247 - 248 - 250 - 251 - 252 - 253 - 254 - 255 - 257 - 257 - 257 - 292 - 296 Flux de trésorerie net disponible (FCF) - 26.710	1.121 1.114 -19 0 -986 0 1.005 0
Fotal de l'impôt à payer -226 -227 -244 -245 -246 -246 -247 -248 -250 -251 -252 -253 -254 -255 -257 -257 -292 -296 Flux de trésorerie net disponible (FCF) -26.710 1.768 1.779 1.645 1.650 1.654 1.445 1.446 1.445 1.445 1.444 1.443 1.442 1.336 1.29 1.127 Charges d'intérêts bancaires 0 -402 -389 -364 -342 -319 -295 -275 -254 -239 -212 -184 -1.64 1.442 1.436 1.442 1.443 1.442 1.336 1.299 1.127 -43 -280 -280 -281	1.121 1.114 -19 0 -986 0 1.005 0
Trésorerie disponible avant dotation CRSD -6,360 -6,	1.121 1.114 -19 0 -986 0 1.005 0 116 1.114 0 0
Trésorerie disponible avant dotation CRSD	1.121 1.114 -19 0 -986 0 1.005 0 116 1.114 0 0 502 0
Total de l'impôt à payer -226 -227 -244 -245 -246 -246 -246 -247 -248 -250 -251 -252 -253 -254 -255 -257 -257 -257 -292 -296	1.121 1.114 -19 0 -986 0 1.005 0 116 1.114 0 0 0 0 502 0 -618 -1.114
Flux de trésorerie net disponible (FCF) -26,710 1.768 1.779 1.645 1.650 1.654 1.445 1.446 1.446 1.446 1.446 1.445 1.445 1.445 1.443 1.442 1.336 1.299 1.127	1.121 1.114 -19 0 -986 0 1.005 0 116 1.114 0 0 502 0 -618 -1.114



C. Assurances et garanties financières

Pour l'ensemble des projets réalisés par ENERTRAG AG, le courtier en assurance « Funk Risk Consultants » est mandaté afin de conduire une analyse des risques liés au projet. Les recommandations formulées dans cette analyse sont suivies et appliquées pour chaque projet porté par ENERTRAG AG. Les polices d'assurance sont souscrites auprès de compagnies de premier rang tels que HDI, AXA ou bien encore Allianz.

La couverture globale comprend notamment :

- Assurance transport et montage
- Assurance décennale
- Assurance tous risques chantier
- Assurance bris de machines
- Assurance machines / perte de recettes
- Assurance responsabilité civile maitre d'Ouvrage
- Assurance responsabilité civile phase d'exploitation

Conformément à la législation en vigueur, les assurances incluent les couvertures liées aux actes de terrorisme et catastrophes naturelles (GAREAT et CATNat).

Le porteur de projet mettra également en place une garantie financière d'un montant de 30.000 € par MW conformément à la règlementation en vigueur portant sur la procédure d'obtention du tarif via le système d'appel d'offre. Cette garantie financière sera consentie jusqu'à l'achèvement de l'ouvrage ou pour une durée maximum de 42 mois.

Les éoliennes étant soumises au régime des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), la constitution de garantie financière pour le démantèlement de l'installation est une obligation légale. La société de projet souscrira donc une caution environnementale auprès d'un assureur pour le montant prévu par la loi, soit 50.000 € par éolienne d'une puissance unitaire de 2 MW + 10.000 euros par MW supplémentaire (soit 53.000 € par éolienne) réindexé chaque année conformément à l'arrêté du 22 juin 2020 portant modification des prescriptions relatives aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à autorisation au titre de la rubrique 2980 de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement. L'arrêté préfectoral d'autorisation environnemental fixera donc le montant initial de la garantie financière et précisera d'indice de calcul.

Actuellement l'ensemble des parcs en exploitation ont souscrit des cautions environnementales auprès des assureurs Atradius et Balcia.